

Extrait du registre des délibérations du

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 4 décembre 2012

Président : Monsieur François de MAZIÈRES

Sont présents : M. Jean-Marc LE RUDULIER, Mme Dominique CONORT, M. Jacques BELLIER (pouvoir de Mme Frédérique KIBLER), M. Patrick CONFETTI (pouvoir de M. Philippe LEQUAIN), M. Michel COLIN, M. Jean-François PEUMERY (pouvoir de M. Claude JAMATI), M. Gilles PANCHER (pouvoir de M. Christophe BOLLENGIER), M. Olivier LEBRUN, Mme Françoise GUYARD (pouvoir de Mme Stéphanie BANCAL), M. Alain LOPPINET, Mme Véronique BANULS (pouvoir de M. Alain-Louis MIE), M. Christian JOUANE (pouvoir de M. Hervé HOCQUARD), M. Philippe LEJEUNE, Mme Martine ARNAL (pouvoir de M. Claude VUILLIET), M. Olivier COLLO, M. Alain ERNIE, M. Georges DUTRUC-ROSSET, M. Jean-Roch GAILLET, M. Jean-Luc PESSEY, M. Hadi HMAMED, Mme Roselyne LECOMTE, M. Pierre-Yves STUCKI (pouvoir de Mme Pascale RENAUD), M. Gilles CURTI, M. Ludovic JAMET, Mme Odile GUERIN, M. Jean-Michel DESCH, M. Marc EMONET, M. Jean-Philippe BARRET, M. Alain-Michel LAMBERT, M. Philippe NOYER, Mme Dana SOLECKI, Mme Daniella TROCHU, M. Christian MAMY (pouvoir de M. Bernard DEBAIN), M. Guy HEMET, M. Alain NOURISSIER (pouvoir de Mme Marie-Annick DUCHÊNE), M. Jean-Marc FRESNEL, Mme Magali ORDAS, M. Laurent DELAPORTE (pouvoir de Mme Marie BOELLE), Mme Martine SCHMIT (pouvoir de M. Arnaud MERCIER), Mme Liliane HATTRY, M. Erik LINQUIER, Mme Anny BOURACHOT-ROUCAYROL, M. Hervé FLEURY (pouvoir de M. François LAMBERT), Mme Marie SENERS, Mme Christine de la FERTÉ, M. Jean-Michel ISSAKIDIS, M. Jean GUILBERT, M. Roland de HEAULME (pouvoir de Mme Pascale ROCHERON).

Absents excusés : M. Claude JAMATI (pouvoir à M. Jean-François PEUMERY), M. Hervé HOCQUARD (pouvoir à M. Christian JOUANE), M. Claude VUILLIET (pouvoir à Mme Martine ARNAL), M. Bernard DEBAIN (pouvoir à M. Christian MAMY), Mme Stéphanie BANCAL (pouvoir à Mme Françoise GUYARD), M. Alain-Louis MIE (pouvoir à Mme véronique BANULS), Mme Pascale RENAUD (pouvoir à M. Pierre-Yves STUCKI), Mme Frédérique KIBLER (pouvoir à M. Jacques BELLIER), Mme Catherine LAPORTE-WEYWADA, M. Philippe LEQUAIN (pouvoir à M. Patrick CONFETTI), Mme Nathalie KRAMER, M. Frédéric BUONO, M. Olivier FRAUDEAU, M. Christophe BOLLENGIER (pouvoir à M. Gilles PANCHER), Mme Marie-Annick DUCHÊNE (pouvoir à M. Alain NOURISSIER), M. Thierry VOITELLIÉ (sorti de la délibération n°2012-12-05 à n°2012-12-10), M. Michel BANCAL (sorti de la délibération n°2012-12-05 à n°2012-12-10), M. Michel SAPORTA, Mme Marie BOELLE (pouvoir à M. Laurent DELAPORTE), M. Arnaud MERCIER (pouvoir à Mme Martine SCHMIT), M. François LAMBERT (pouvoir à M. Hervé FLEURY), Mme Pascale ROCHERON (pouvoir à M. Roland de HEAULME), M. Michaël THOMAS.

Secrétaire de séance : M. Hadi HMAMED

Date de convocation : 27 novembre 2012
Date d'affichage de la convocation : 27 novembre 2012

Nombre de conseillers en exercice : 72
Nombre de membres présents : 49

N° de l'ordre du jour :

2012.12.05 : Admission en non valeur des titres émis de 2009 à 2012 par la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.

□M. Jean-Marc LE RUDULIER, rapporteur, donne lecture de la délibération.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'état des pièces irrécouvrables transmis par le comptable public de Versailles Municipale d'un montant total de 8 193,57 € ;

Le comptable public a sollicité des admissions en non valeur pour un montant total de 8 193,57 € : 314,91 € pris en charge au titre de l'exercice 2009, 1 936,52 € pris en charge au titre de l'exercice 2010, 4 998,00 € pris en charge au titre de l'exercice 2011 et 944,14 € pris en charge au titre de l'exercice 2012.

Cette opération est une mesure d'apurement comptable, mais le recouvrement peut toutefois être poursuivi si un élément nouveau sur la situation du débiteur est ajouté au dossier.

L'ensemble des créances irrécouvrables concerne la redevance spéciale d'enlèvement des ordures non ménagères.

La mise en non valeur est demandée par le comptable public pour les motifs suivants :

- poursuites sans effet,
- combinaisons infructueuses d'actes (notification et avis d'opposition à Tiers détenteur),
- certificat d'irrécouvrabilité pour le débiteur (redressement et liquidation judiciaire),
- créance minime.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
le Conseil communautaire :

- 1) *admet en non valeur les créances d'un montant total de 8 193,57 € au titre des exercices 2009 à 2012 ;*
- 2) *dit que la dépense sera inscrite à la décision modificative n°3 de 2012 - chapitre 65 « autres charges de gestion courante » sous-fonction 812 « collecte et traitement des ordures ménagères » - nature 6541 « créances admises en non valeur ».*

Monsieur le Président soumet la délibération au vote du Conseil communautaire.

Nombre de votants : 49

Suffrages exprimés : 64 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages

exprimés

078-247800584-20121218-20121205-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/12/2012



Pour le Président,
Par délégation,

Olivier BERTHELOT

Directeur Général des Services